

# Une moitié de zone tampon au pied des cuves

**LA PALLICE-LALEU** La création de la zone de délaissement entre les maisons et les dépôts d'hydrocarbures avance à tout petits pas. Des riverains sont bien décidés à rester

**Frédéric Zabalza**  
fzabalza@sudouest.fr

Louis Bernard n'a presque plus de voisins autour de chez lui. Depuis près d'un an, sa maison, située à l'angle des chemins des Remblais et des Sablons, est entourée de terrains vagues, protégés par des grillages verts. Les herbes sauvages ont eu le temps d'y croître.

« Jusqu'à quand ils vont les laisser pousser ? Ça fait sale. Ils pourraient aussi arranger les trottoirs, même la route », râle le retraité, qui fait partie de ceux qui ont voulu rester ici. « Les autres sont partis à la campagne, à Esnandes. Celui qui était au bout a vendu mais il s'est installé un peu plus loin, en haut de la rue. Moi, j'ai refusé de partir. Je ne vais pas bouger maintenant. J'ai encore reçu un courrier il y a trois mois pour me demander comment allait la maison. Ma maison, elle est comme elle est et elle restera comme ça ! L'État, il n'en a rien à faire de ma maison, c'est à moi. »

## Neuf maisons vendues sur 16

Les riverains des dépôts d'hydrocarbures des groupes Picoty et SDLP n'ont pas tous été du même avis. Près de la moitié des propriétaires concernés par la zone de dé-

laissement, conformément au Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), approuvé par arrêté préfectoral le 26 décembre 2013, ont choisi de vendre leurs biens, soit neuf propriétaires sur 16. Huit maisons ont été démolies l'an dernier, une autre attend de

l'être. Attend quoi ? Que d'autres maisons s'ajoutent à la liste. Sauf que, depuis 2013, celle-ci n'a pas évolué. « Il reste sept maisons. Certains propriétaires refusent de partir, il y a aussi des biens d'héritage et des situations plus complexes. Quoi qu'il en soit, le PPRT court jus-

## FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LE BÂTI

L'engouement des habitants du quartier n'est pas plus fort pour les travaux dits de « renforcement du bâti », compris dans le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques). Dans un périmètre bien défini, qui comprend une soixantaine de maisons, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide pour installer par exemple des fenêtres, à tripe vitrage. « Il y a eu peu de demandes, c'est vrai. Mais ça commence à bouger. Ce n'est que depuis peu qu'un opérateur logement a été désigné, en l'occurrence la fédération Soliha, qui intervient déjà pour l'aide à la rénovation énergétique chez les particuliers. Ça change tout car les propriétaires ont désormais un interlocuteur de qualité, qui va pouvoir les accompagner et établir un diagnostic des besoins. Une fois que les premiers habitants auront fait leurs travaux,

ça incitera leurs voisins à faire de même », espère Sophorn Gargoulaud. L'élue y croit d'autant plus que les 10 % de frais qui restaient à la charge des propriétaires ont été renégociés. « Nous avons pu mettre autour de la table le Grand Port maritime et les industriels. À moins d'une limite fixée à 20 000 €, le port prendra 30 % à sa charge et les industriels, qui remettent la main à la poche, 40 %. »

« S'il y en a pour 35 000 € de travaux, ça fera toujours 15 000 € à payer pour les particuliers. Ce ne sont pas des multimillionnaires qui habitent ici, assure Raymond Bozier (association Respire). De toute façon, les gens ne croient pas à ces travaux. Si les dépôts représentent vraiment un danger, il faut déplacer les cuves ou carrément le quartier. Il y a un problème de crédibilité. »

qu'en décembre 2020. Les propriétaires ont encore un peu de temps pour bénéficier du droit de délaissement (1) », explique Sophorn Gargoulaud, l'élue en charge du dossier.

Cela retardera d'autant l'aménagement de la zone tampon entre les cuves proches et le quartier. « Tant que le PPRT n'est pas terminé, on ne peut pas imaginer quelque chose de qualifiant ici. Cela n'empêche pas d'anticiper. Une zone de biodiversité figure au prochain PLUi [Plan local d'urbanisme intercommunal], où il ne pourra y avoir que de la végétation », annonce l'adjointe au maire.

Pour Raymond Bozier, porte-parole de l'association Respire, la zone tampon n'est tout simplement « pas possible ». « Il eut fallu pour cela que tous les habitants concernés partent, or ce n'est pas le cas. Je ne vois pas comment on pourra créer cette bande verte en continu. Il aurait surtout fallu mettre en délaissement la partie située côté cuves et y aménager ainsi une zone tampon. On a aussi un autre gros problème qui est celui de la dépollution de la nappe phréatique. Là, c'est une autre histoire... »

(1) Financé partiellement par l'État, les collectivités et les industriels.